



GAP PROFESSIONAL PRODUCTS

Fiche de Données de Sécurité (FDS) GAP Diesel Soot Cleaner

SECTION 1: Identification

1.1 Identificateur de produit GHS

Nom du produit	GAP Diesel Soot Cleaner
N° de produit	30519
Marque	GAP Professional Products

1.3 Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Nettoyant pour système d'alimentation diesel

Utilisations professionnelles automobiles, industrielles ou commerciales uniquement. Pas destiné à un usage grand public.

1.4 Données relatives au fournisseur

Nom	GAP Professional Products
Adresse	122 Route 105 Keswick Ridge NB E6L 1B1 Canada
Téléphone	(506) 363-9708
Fax	(506) 363-4241
email	info@gapauto.com

1.5 Numéro de téléphone en cas d'urgence

For Medical or Transport Emergencies
CANUTEC (24 Hours)
(613) 996-6666

SECTION 2: Identification du ou des dangers

2.1 Classement de la substance ou du mélange

Classification SGH de: WHMIS 2015

- Lésions oculaires graves/irritation oculaire (chapitre 3.3), Cat. 2B
- Corrosion cutanée/irritation cutanée (chapitre 3.2), Cat. 2
- Sensibilisateur cutané (chapitre 3.4), Cat. 1
- Cancérogénicité (chapitre 3.6), Cat. 1B
- Toxicité aiguë, par inhalation (chapitre 3.1), Cat. 5
- Toxicité aiguë, voie orale (chapitre 3.1), Cat. 5
- Cancérogénicité (chapitre 3.6), Cat. 2
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire (chapitre 3.3), Cat. 2
- Toxicité aiguë, voie orale (chapitre 3.1), Cat. 4

Fiche de Données de Sécurité (FDS)

GAP Diesel Soot Cleaner

- Lésions oculaires graves/irritation oculaire (chapitre 3.3), Cat. 1
- Toxicité aiguë, par inhalation (chapitre 3.1), Cat. 4
- Toxicité pour certains organes cibles suite à une exposition répétée (chapitre 3.9), Cat. 2

2.2 Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Pictogrammes



1. Point d'exclamation; 2. Danger pour la santé; 3. Corrosion

Mention d'avertissement

DANGER

Mention(s) de danger

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H320	Provoque une irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation.
H350	Peut provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
H351	Susceptible de provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)

Conseil(s) de prudence

P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P264	Se laver ... soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/ ...
P301+P312	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../ en cas de malaise.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... en cas de malaise.

Fiche de Données de Sécurité (FDS)

GAP Diesel Soot Cleaner

P314	Consulter un médecin en cas de malaise.
P321	Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).
P330	Rincer la bouche.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans ...

SECTION 3: Composition/information sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Composant	Concentration
Solvent naphtha (pétroleum), heavy arom (N° CAS: 64742-94-5)	30 - < 60 % (poids)
CLASSIFICATIONS: Pas de données disponibles. DANGERS: Pas de données disponibles.	
Nitric acid, 2-ethylhexyl ester (N° CAS: 27247-96-7; N° CE: 248-363-6)	> 15 - < 30 % (poids)
CLASSIFICATIONS: Pas de données disponibles. DANGERS: Pas de données disponibles.	
XYLENES (MIXED) (N° CAS: 1330-20-7; N° CE: 215-535-7; N° Index: 601-022-00-9)	> 5 - < 15 % (poids)
CLASSIFICATIONS: Liquides inflammables (chapitre 2.6), Cat. 3; Toxicité aiguë, par inhalation (chapitre 3.1), Cat. 4; Toxicité aiguë, par contact cutané (chapitre 3.1), Cat. 4; Corrosion cutanée/irritation cutanée (chapitre 3.2), Cat. 2. DANGERS: H226 - Liquide et vapeurs inflammables.; H312 - Nocif par contact cutané.; H315 - Provoque une irritation cutanée.; H332 - Nocif par inhalation.. [SCLs/M-factors/ATEs]: *	
NAPHTHALENE (N° CAS: 91-20-3; N° CE: 202-049-5; N° Index: 601-052-00-2)	> 5 - < 10 % (poids)
CLASSIFICATIONS: Cancérogénicité (chapitre 3.6), Cat. 2; Toxicité aiguë, voie orale (chapitre 3.1), Cat. 4; Danger pour le milieu aquatique, à court terme (aigu) (chapitre 4.1), Cat. 1; Danger pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) (chapitre 4.1), Cat. 1. DANGERS: H302 - Nocif en cas d'ingestion.; H351 - Susceptible de provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>; H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.; H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme..	
1,2,3-trimethylbenzene (N° CAS: 526-73-8; N° CE: 208-394-8)	> 1 - < 3 % (poids)
CLASSIFICATIONS: Pas de données disponibles. DANGERS: Pas de données disponibles.	
1,2,4-trimethylbenzene (N° CAS: 95-63-6; N° CE: 202-436-9; N° Index: 601-043-00-3)	> 1 - < 3 % (poids)
CLASSIFICATIONS: Liquides inflammables (chapitre 2.6), Cat. 3; Toxicité aiguë, par inhalation (chapitre 3.1), Cat. 4; Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique (chapitre 3.8), Cat 3; Corrosion cutanée/irritation cutanée (chapitre 3.2), Cat. 2; Dommages/irritation des yeux (chapitre 3.3), Cat. 2; Danger pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) (chapitre 4.1), Cat. 2. DANGERS: H226 - Liquide et vapeurs inflammables.; H315 - Provoque une irritation cutanée.; H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.; H332 - Nocif par inhalation.; H335 - Peut irriter les voies respiratoires.; H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme..	
Cumene (N° CAS: 98-82-8; N° CE: 202-704-5; N° Index: 601-024-00-X)	> 1 - < 3 % (poids)
CLASSIFICATIONS: Liquides inflammables (chapitre 2.6), Cat. 3; Danger par aspiration (chapitre 3.10), Cat. 1; Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique (chapitre 3.8), Cat 3; Danger pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) (chapitre 4.1), Cat. 2. DANGERS: H226 - Liquide et vapeurs inflammables.; H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.; H335 - Peut irriter les voies respiratoires.; H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme..	
ETHYLBENZENE (N° CAS: 100-41-4; N° CE: 202-849-4; N° Index: 601-023-00-4)	> 1 - < 5 % (poids)
CLASSIFICATIONS: Toxicité aiguë, par inhalation (chapitre 3.1), Cat. 4; Toxicité pour certains organes cibles, exposition répétée (chapitre 3.9), Cat. 2; Liquides inflammables (chapitre 2.6), Cat. 2; Danger par aspiration (chapitre 3.10), Cat. 1. DANGERS: H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.; H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.; H332 - Nocif par inhalation.; H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger).	

SECTION 4: Premiers soins

4.1 Description des premiers soins nécessaires

En cas d'inhalation	Si cela est affecté, amener la personne à l'air frais. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Si la respiration s'est arrêtée, pratiquer une respiration artificielle. Gardez la personne au chaud, silencieuse et consultez un médecin.
En cas de contact avec la peau	Enlever immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Laver avec du

Fiche de Données de Sécurité (FDS)

GAP Diesel Soot Cleaner

savon et beaucoup d'eau. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

En cas de contact avec les yeux

Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact, si présentes. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

En cas d'ingestion

Ne PAS faire vomir. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Rincez la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin.

4.2 Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Légère inflammation des tissus, éruption cutanée, nausée.

4.3 Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Traiter symptomatiquement.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1 Agents extincteurs appropriés

Traiter les matériaux environnants. Mousse ordinaire, eau pulvérisée, brouillard d'eau, dioxyde de carbone ou produit chimique sec. Pulvériser à l'aide de buses antibrouillard. Gardez les récipients au frais avec de l'eau. Soyez prudent lorsque vous appliquez du dioxyde de carbone dans des espaces confinés.

5.2 Dangers spécifiques du produit

Les vapeurs/fumées peuvent être irritantes, corrosives et/ou toxiques. Les pompiers doivent être protégés de la fumée avec un appareil respiratoire autonome. Une épaisse fumée peut obscurcir la vision. La fumée peut contenir des oxydes de carbone, d'azote, de soufre et de chlore.

5.3 Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Porter des vêtements de protection complets et un appareil respiratoire autonome. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les récipients exposés.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Se laver les mains après utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlever les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration. Ne conservez jamais de nourriture ou de boisson à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais de produits chimiques dans des récipients normalement utilisés pour la nourriture ou des boissons. Tenir à l'écart des aliments et des boissons, y compris les aliments pour animaux. Voir Section 8 pour l'équipement de protection personnelle recommandé.

6.2 Précautions relatives à l'environnement

Si sauf, éviter toute fuite ou déversement supplémentaire. Ne laissez pas le produit entrer dans des canalisations. La décharge dans l'environnement doit être évitée.

6.3 Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage

GRANDS DÉVERSEMENTS: Endiguer loin devant le déversement pour empêcher tout mouvement ultérieur. Récupérer en pompant ou en utilisant un absorbant approprié. PETITS DÉVERSEMENTS: Contenir et absorber avec un matériau absorbant et placer dans des contenants pour une élimination ultérieure. Laver soigneusement le site de déversement avec de l'eau. le matériel et placer dans des conteneurs pour l'élimination ultérieure. Disposer dans un conteneur à déchets approprié.

Référence à d'autres sections

Pour l'élimination, voir la section 13.

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1 Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

Fiche de Données de Sécurité (FDS) GAP Diesel Soot Cleaner

Assurer une ventilation adéquate. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après avoir manipulé le produit. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter l'ingestion et l'inhalation. Éviter la formation de poussière. Pour les précautions, voir la section 2.2.

7.2 Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Les récipients ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale pour éviter les fuites.

Utilisation finale spécifique(s)

Conserver dans le conteneur d'origine. Stocker selon les instructions du fabricant.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

1. Naphthalene (CAS: 91-20-3)

PEL (Inhalation): 10 ppm (CA/CCOHS)
OSHA Annotated Table Z-1, www.osha.gov

PEL (Inhalation): 50 mg/m³ (CA/CCOHS)
OSHA Annotated Table Z-1, www.osha.gov

PEL (Inhalation): 10 ppm, (ST) 15 ppm (Cal/OSHA)
OSHA Annotated Table Z-1, www.osha.gov

REL (Inhalation): 10 ppm, (ST) 15 ppm (NIOSH)
OSHA Annotated Table Z-1, www.osha.gov

2. Cumene (CAS: 98-82-8)

PEL (Inhalation): 50 ppm (OSHA)
OSHA Annotated Table Z-1, www.osha.gov

PEL (Inhalation): 245 mg/m³ (OSHA)
OSHA Annotated Table Z-1, www.osha.gov

PEL (Inhalation): 50 ppm (Cal/OSHA)
OSHA Annotated Table Z-1, www.osha.gov

REL (Inhalation): 50 ppm (NIOSH)
OSHA Annotated Table Z-1, www.osha.gov

TLV® (Inhalation): 50 ppm; USA (ACGIH)
OSHA Annotated Table Z-1, www.osha.gov

3. 2-butoxyethanol (CAS: 111-76-2 EC: 203-905-0)

IOELV-LTEL (Inhalation): 98 mg/m³; EU (EU/OSHA)
Skin designation: Yes. List no. 1 under Council Directive 98/24/EC as amended. List last updated on 8/29/2023.

IOELV-LTEL (Inhalation): 20 ppm; EU (EU/OSHA)
Skin designation: Yes. List no. 1 under Council Directive 98/24/EC as amended. List last updated on 8/29/2023.

IOELV-STEL (Inhalation): 246 mg/m³; EU (EU/OSHA)
Skin designation: Yes. List no. 1 under Council Directive 98/24/EC as amended. List last updated on 8/29/2023.

IOELV-STEL (Inhalation): 50 ppm; EU (EU/OSHA)
Skin designation: Yes. List no. 1 under Council Directive 98/24/EC as amended. List last updated on 8/29/2023.

PEL (Inhalation): 50 ppm; US (US/OSHA)
OSHA Annotated Table Z-1, www.osha.gov

PEL (Inhalation): 240 mg/m³; US (US/OSHA)
OSHA Annotated Table Z-1, www.osha.gov

Fiche de Données de Sécurité (FDS) GAP Diesel Soot Cleaner

PEL (Inhalation): 20 ppm; US (Cal/OSHA)
OSHA Annotated Table Z-1, www.osha.gov

REL (Inhalation): 5 ppm; US (NIOSH)
OSHA Annotated Table Z-1, www.osha.gov

4. XYLENES (MIXED) (CAS: 1330-20-7 EC: 215-535-7)

IOELV-LTEL [Xylene, Pure] (Inhalation): 221 mg/m³; EU (EU/OSHA)

Skin designation: Yes. List no. 1 under Council Directive 98/24/EC as amended. List last updated on 8/29/2023.

IOELV-LTEL [Xylene, Pure] (Inhalation): 50 ppm; EU (EU/OSHA)

Skin designation: Yes. List no. 1 under Council Directive 98/24/EC as amended. List last updated on 8/29/2023.

IOELV-STEL [Xylene, Pure] (Inhalation): 442 mg/m³; EU (EU/OSHA)

Skin designation: Yes. List no. 1 under Council Directive 98/24/EC as amended. List last updated on 8/29/2023.

IOELV-STEL [Xylene, Pure] (Inhalation): 100 ppm; EU (EU/OSHA)

Skin designation: Yes. List no. 1 under Council Directive 98/24/EC as amended. List last updated on 8/29/2023.

PEL [Xylenes (o-, m-, p-isomers)] (Inhalation): 100 ppm; US (US/OSHA)

OSHA Annotated Table Z-1, www.osha.gov

PEL [Xylenes (o-, m-, p-isomers)] (Inhalation): 435 mg/m³; US (US/OSHA)

OSHA Annotated Table Z-1, www.osha.gov

PEL [Xylenes (o-, m-, p-isomers)] (Inhalation): 100 ppm, (ST) 150 ppm, (C) 300 ppm; US (Cal/OSHA)

OSHA Annotated Table Z-1, www.osha.gov

REL [Xylenes (o-, m-, p-isomers)] (Inhalation): 100 ppm, (ST) 150 ppm; US (NIOSH)

OSHA Annotated Table Z-1, www.osha.gov

5. Ethylbenzene (CAS: 100-41-4 EC: 202-849-4)

IOELV-LTEL (Inhalation): 442 mg/m³; EU (EU/OSHA)

Skin designation: Yes. List no. 1 under Council Directive 98/24/EC as amended. List last updated on 8/29/2023.

IOELV-LTEL (Inhalation): 100 ppm; EU (EU/OSHA)

Skin designation: Yes. List no. 1 under Council Directive 98/24/EC as amended. List last updated on 8/29/2023.

IOELV-STEL (Inhalation): 884 mg/m³; EU (EU/OSHA)

Skin designation: Yes. List no. 1 under Council Directive 98/24/EC as amended. List last updated on 8/29/2023.

IOELV-STEL (Inhalation): 200 ppm; EU (EU/OSHA)

Skin designation: Yes. List no. 1 under Council Directive 98/24/EC as amended. List last updated on 8/29/2023.

PEL [Ethyl benzene] (Inhalation): 100 ppm; US (US/OSHA)

OSHA Annotated Table Z-1, www.osha.gov

PEL [Ethyl benzene] (Inhalation): 435 mg/m³; US (US/OSHA)

OSHA Annotated Table Z-1, www.osha.gov

PEL [Ethyl benzene] (Inhalation): 5 ppm, (ST) 30 ppm; US (Cal/OSHA)

OSHA Annotated Table Z-1, www.osha.gov

REL [Ethyl benzene] (Inhalation): 100 ppm, (ST) 125 ppm; US (NIOSH)

OSHA Annotated Table Z-1, www.osha.gov

8.2 Contrôles d'ingénierie appropriés

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Les douches, les bassins oculaires et les systèmes de ventilation devraient être présents et en bon état de fonctionnement. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

8.3 Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

Protection des yeux / du visage

Portez des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Fiche de Données de Sécurité (FDS)

GAP Diesel Soot Cleaner

Protection de la peau

Porter des gants en nitrile et des gants résistant aux produits chimiques.

Protection respiratoire

Recommandé: Masque de poussière ou respirateur doit être porté si le produit est utilisé dans un espace confiné ou utilisé pendant une période prolongée.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Apparence, telle que l'état physique et la couleur	Clair ou légèrement brumeux
Odeur	Caractéristiques
Seuil olfactif	Non déterminé
pH	N/A à base d'huile
Point de fusion et point de congélation	< -50 °C (-58 °F)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	179 - 217 °C (354 - 423 °F)
Point d'éclair	61 - 66 °C (142 - 151 °F)
Taux d'évaporation	<1 (Acétate de Butyle = 1)
Inflammabilité (solides et gaz)	Non déterminé
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	Limite d'explosivité supérieure : 7 %(V) Limite d'explosivité inférieure : 0,6 %(V)
Tension de vapeur	< 10 mmHg @ 20 °C (68 °F)
Densité de vapeur	Non déterminé
Densité relative	0.8-0.91 kg/l 60C
Solubilité	Insoluble.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Log KOW > 4 (mineral oil data)
Température d'auto-inflammation	Non déterminé
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	1.2 - 1.36 mm ² /s @ 25 °C (77 °F)
Propriétés supplémentaires	
État physique	Liquide
Couleur	Ambre
Propriétés explosives	Non déterminé
Propriétés comburantes	Aucun

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.3 Risque de réactions dangereuses

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Évitez de stocker à la lumière directe du soleil et évitez les températures extrêmes.

10.5 Matériaux incompatibles

Agents oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxides of carbon, oxides of sulfur, oxides of phosphorus, oxides of nitrogen, amines, aliphatic compounds, toxic by-products.

SECTION 11: Données toxicologiques

Fiche de Données de Sécurité (FDS) GAP Diesel Soot Cleaner

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

64742-94-5 :

Toxicité aiguë par voie orale

DL50 (Rat, mâle et femelle) : > 5 000 mg/kg

Évaluation : La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie orale.

Toxicité aiguë par inhalation

CL50 (Rat, mâle et femelle) : > 5,28 mg/l

Durée d'exposition : 4 h

Atmosphère d'essai : gazeuse

Évaluation : La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation.

Toxicité aiguë par voie cutanée

// ----- Extrait du rapport de suggestion (31/10/2025, 9 h 17) ----- //

La dose efficace d'exposition (TEA) par voie orale du mélange est de 500 mg/kg pc.

2-Butoxyéthanol

DL50 intraveineuse - Rat - 307 mg/kg

DL50 cutanée - Lapin - 1 060 mg/kg

Remarques : Ligne directrice d'essai de l'OCDE 402

DL50 orale - Rat - 880 mg/kg

Remarques : Ligne directrice d'essai OCDE 401

CL50 par inhalation - Rat - 450 ppm

Remarques : Comportement : Ataxie. Nutrition et métabolisme global : Perte de poids ou diminution de la prise de poids.

DL50 orale - Rat - 470 mg/kg

DL50 intrapéritonéale - Rat - 220 mg/kg

Résultat : CIRC : Aucun composant de ce produit présent à une concentration supérieure ou égale à 0,1 % n'est identifié comme cancérigène probable, possible ou confirmé pour l'homme par le CIRC.

NTP : Aucun composant de ce produit présent à une concentration supérieure ou égale à 0,1 % n'est identifié comme cancérigène connu ou suspecté par le NTP.

OSHA : Aucun composant de ce produit présent à une concentration supérieure ou égale à 0,1 % n'est identifié comme cancérigène ou cancérigène potentiel par l'OSHA.

Résultat : CIRC : 3 - Groupe 3 : Non classable quant à sa cancérigénicité pour l'homme (2-butoxyéthanol)

NTP : Aucun composant de ce produit présent à une concentration supérieure ou égale à 0,1 % n'est identifié comme cancérigène connu ou suspecté par le NTP.

Fiche de Données de Sécurité (FDS) GAP Diesel Soot Cleaner

OSHA : Aucun composant de ce produit présent à une concentration supérieure ou égale à 0,1 % n'est identifié comme cancérogène ou cancérogène potentiel par l'OSHA.

CE50 - Pseudokirchneriella subcapitata (algue verte) - 1 840 mg/l - 72 h

Remarques : Ligne directrice d'essai OCDE 201

CE50 - Daphnia magna (puce d'eau) - 1 550 mg/l - 48 h

Remarques : Ligne directrice d'essai OCDE 202

CL50 - Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) - 1 474 mg/l - 96 h

Remarques : Ligne directrice d'essai OCDE 203

CL50 - Daphnia magna (puce d'eau) - 1 550 mg/l - 48 h

Remarques : Ligne directrice d'essai OCDE 202

CL50 - Pseudokirchneriella subcapitata (algue verte) - 911 mg/l - 72 h

Remarques : Ligne directrice d'essai OCDE 201

Alcools C9-11, éthoxylé

DL50 cutanée - Lapin - > 2 000 mg/kg

DL50 orale - Rat - > 2 000 mg/kg

DL50 cutanée - Lapin - > 5 000 mg/kg

CE50 - Algues - 10-100 mg/l - 72 h

Référence : Fiche de données de sécurité Stepan

CE50 - Daphnia magna (puce d'eau) - 5-10 mg/l - 48 h

Référence : Fiche de données de sécurité Stepan

CL50 - Poissons - 5-10 mg/l - 48 h

Référence : Fiche de données de sécurité Stepan

CL50 - Pimephales promelas (tête-de-boule) - 1-10 mg/l - 96 h

CE50 - Daphnia magna (puce d'eau) - 1-10 mg/l - 48 h

ErC50 - Algues - 1 - 10 mg/l - 96 h

NAPHTALÈNE

Corrosion/irritation de la peau

DL50 (Lapin, mâle et femelle) : > 2 000 mg/kg

Évaluation: La substance ou le mélange n'a pas de toxicité cutanée aiguë

Naphta aromatique lourd

Inhalation - 5,28 mg/l/4h - 4h

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Pas Déterminé

Fiche de Données de Sécurité (FDS) GAP Diesel Soot Cleaner

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Toxicité aiguë par inhalation

Naphta aromatique lourd

Inhalation - 5,28 mg/l/4h - 4h

:

CL50 (Rat, mâle et femelle) : > 5,28 mg/l

Temps de pose : 4 h

Atmosphère de test : gaz

Évaluation: La substance ou le mélange n'a pas de toxicité aiguë par inhalation

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Les symptômes d'une surexposition peuvent être des maux de tête, des étourdissements, de la fatigue, des nausées et des vomissements. Des concentrations nettement supérieures à la valeur TLV peuvent provoquer des effets narcotiques.

Effet mutagène sur les cellules germinales

pas de données disponibles

Cancérogénicité

pas de données disponibles

Toxicité pour le système reproducteur

Pas de données disponibles

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

HUILE MINÉRALE PARAFFINIQUE HYDROCRAQUÉE : Aucune donnée disponible ;

HYDROCARBURE AROMATIQUE : Toxique transitoire de catégorie 3 – SNC, foie, reins ;

COMPOSANT SECRET COMMERCIAL : Toxique transitoire de catégorie 3 – SNC, foie, reins

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

HUILE MINÉRALE PARAFFINIQUE HYDROCRAQUÉE : Aucune donnée disponible ;

HYDROCARBURE AROMATIQUE : Aucune donnée disponible ;

SECRET DE COMMERCE COMPOSANT : Aucun danger

Danger par aspiration

HUILE MINÉRALE PARAFFINIQUE HYDROCRAQUÉE : Risque d'aspiration de catégorie 1 ;

HYDROCARBURE AROMATIQUE : Danger d'aspiration de catégorie 1 ;

COMPOSANT SECRET COMMERCIAL : Aucun danger

Données complémentaires

MÉTHYLÉTHYLÉTONE : *TOXICITÉ :

typ. mode de dose espèce quantité unités autre

TCLo ihl hmn 100 ppm/5M

LC50 ihl mus 40 g/m3/2H

CL50 ihl rat 23500 mg/m3/8H

LDLo ipr gpg 2000 mg/kg

DL50 ipr musc 616 mg/kg

DL50 orl musc 4050 mg/kg

DL50 orale rat 2737 mg/kg

DL50 skn rbt 6480 mg/kg

LC50 ihl mam 38 g/m3

DL50 ipr rat 607 mg/kg

*AQTX/TLM96 : plus de 1 000 ppm

*ÉVALUATION DE LA TOXICITÉ SAX :

THR : Modérément toxique par ingestion, contact cutané et voie intrapéritonéale.

Effets systémiques sur l'homme par inhalation. Un tératogène expérimental.

Fiche de Données de Sécurité (FDS) GAP Diesel Soot Cleaner

Effets expérimentaux sur la reproduction. Un puissant irritant. Irritation des yeux humains à 350 ppm. Affecte le système nerveux périphérique et le système nerveux central.

*CANCÉROGÉNÉCITÉ : Non disponible

*DONNÉES DE MUTATIONS :

tester la dose la plus faible | tester la dose la plus faible

----- | -----

sln-smc 33800 ppm |

*TERATOGENÉCITÉ :

Données sur les effets sur la reproduction :

TCLo : ihl-rat 3000 ppm/7H (prég 6-15D)

TCLo : ihl-rat 1000 ppm/7H (prég 6-15D)

*NORMES, RÈGLEMENTS ET RECOMMANDATIONS :

OSHA : Federal Register (19/01/89) et 29 CFR 1910.1000 Sous-partie Z

Limite de transition : PEL-TWA 200 ppm [610]

Limite finale : PEL-TWA 200 ppm ; STEL 300 ppm [610]

ACGIH : TLV-TWA 200 ppm ; STEL 300 ppm [015 415 421 610]

Document de critères NIOSH : Limite d'exposition recommandée à ce composé-air :

VME 200 ppm [610]

Cote de danger NFPA : Santé (H) : 1

Inflammabilité (F) : 3

Réactivité (R) : 0

H1 : Matériaux légèrement dangereux pour la santé (voir NFPA pour plus de détails).

F3 : Matériaux pouvant s'enflammer à presque toutes les températures normales conditions (voir NFPA pour plus de détails).

R0 : Matériaux normalement stables même dans des conditions d'exposition au feu et qui ne réagissent pas avec l'eau (voir NFPA pour plus de détails).

*AUTRES DONNÉES SUR LA TOXICITÉ :

Données sur l'irritation de la peau et des yeux :

œil-hmn 350 ppm

skn-rbt 500 mg/24H MOD

skn-rbt 402 mg/24 heures DLM

skn-rbt 13780 ug/24H ouvert MLD

œil-rbt 80 mg

Revue : Revue de toxicologie

Normes et réglementations : Danger DOT : Liquide inflammable ; Étiquette : Inflammable liquide

Statut : Programme Genetox de l'EPA 1988, non concluant : test B subtilis rec

Inventaire chimique EPA TSCA, 1986

EPA TSCA 8(a) Informations d'évaluation préliminaires, règle finale

Base de données EPA TSCA Test Submission (TSCATS), janvier 1989

Méthodes analytiques NIOSH : voir 2-Butanone, 2500

Méthodes analytiques NIOSH : voir 2-Butanone, Éthanol et Toluène dans sang, 8002

Répond aux critères de la règle proposée par l'OSHA en matière de dossiers médicaux

SECTION 12: Données écologiques

Toxicité

DONNÉES ENVIRONNEMENTALES: Aucun effet significatif connu ou danger critique

INFORMATIONS ÉCOTOXICOLOGIQUES: Non disponible

Persistance et dégradabilité

Fiche de Données de Sécurité (FDS) GAP Diesel Soot Cleaner

Les huiles minérales hydrocarbonées et les huiles non pétrolières sont intrinsèquement biodégradables et ne sont pas persistantes. Les valeurs OCDE 301 vont de 50 % à 95 % en 28 jours.

Potentiel de bioaccumulation

Les huiles minérales hydrocarbonées et les huiles non pétrolières sont intrinsèquement biodégradables et ont un faible potentiel de bioaccumulation.

Des informations spécifiques sur les composants sont présentées ci-dessous.

Mobilité dans le sol

Il a été démontré que les huiles minérales adhèrent fortement au sol. La mobilité devrait être faible.

Autres effets nocifs

Aucun

SECTION 13: Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

Élimination du produit

Éliminer conformément aux réglementations locales et provinciales concernant les solvants et les huiles.

Élimination des emballages

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Autres recommandations d'élimination

Empêcher le matériau de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau. Ne pas rejeter directement dans une source d'eau. Informer les autorités si le déversement a saturé un cours d'eau ou un égout ou a contaminé le sol ou la végétation.

SECTION 14: Informations relatives au transport

DOT (US)

Pas marchandises dangereuses

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)

Pas marchandises dangereuses

Association internationale du transport aérien (IATA)

Pas marchandises dangereuses

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1 Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable au produit en question

Canadian Domestic Substances List (DSL)

Tous les composants de ce produit sont répertoriés sur la liste canadienne des substances intérieures.

Canadian Non-Domestic Substances List (NDSL)

Pennsylvania Right To Know Components

Ethylene glycol monobutyl ether

CAS: 111-76-2 for: GLYCOL ETHER EB.

New Jersey Right To Know Components

Ethylene glycol monobutyl ether

CAS: 111-76-2 for: GLYCOL ETHER EB.

Massachusetts Right To Know Components

Ethylene glycol monobutyl ether

Fiche de Données de Sécurité (FDS)
GAP Diesel Soot Cleaner

CAS: 111-76-2 for: GLYCOL ETHER EB.

Canadian Domestic Substances List (DSL)

Chemical name: Ethanol, 2-butoxy-

CAS number: 111-76-2

US EPA TSCA public inventory

Chemical name: GLYCOL ETHER EB

CAS number: 111-76-2

Canadian Domestic Substances List (DSL)

Chemical name: Alcohols, C9-11, ethoxylated

CAS number: 68439-46-3

US EPA TSCA public inventory

Chemical name: Alcohols, C9-11, ethoxylated

CAS number: 68439-46-3

Canadian Domestic Substances List (DSL)

Chemical name: Nitric acid, 2-ethylhexyl ester

CAS number: 27247-96-7

US EPA TSCA public inventory

Chemical name: Nitric acid, 2-ethylhexyl ester

CAS number: 27247-96-7

Massachusetts Right To Know Components

Chemical name: Xylene (mixed isomers)

CAS number: 1330-20-7

New Jersey Right To Know Components

Common name: XYLENES

CAS number: 1330-20-7

Pennsylvania Right To Know Components

Chemical name: Benzene, dimethyl-

CAS number: 1330-20-7

Canadian Domestic Substances List (DSL)

Chemical name: Benzene, dimethyl-

CAS number: 1330-20-7

US EPA TSCA public inventory

Chemical name: XYLENES (MIXED)

CAS number: 1330-20-7

Massachusetts Right To Know Components

Chemical name: Ethylbenzene

CAS number: 100-41-4

California Proposition 65 Chemicals List

WARNING: This product can expose you to chemicals including Ethylbenzene, which is known to the State of California to cause cancer. For more information go to www.P65Warnings.ca.gov.

New Jersey Right To Know Components

Common name: ETHYL BENZENE

CAS number: 100-41-4

Pennsylvania Right To Know Components

Chemical name: Benzene, ethyl-

CAS number: 100-41-4

Pennsylvania Right To Know Components

Chemical name: Benzene, ethyl-

Fiche de Données de Sécurité (FDS)
GAP Diesel Soot Cleaner

CAS number: 100-41-4

New Jersey Right To Know Components

Common name: ETHYL BENZENE

CAS number: 100-41-4

Massachusetts Right To Know Components

Chemical name: Ethylbenzene

CAS number: 100-41-4

Canadian Domestic Substances List (DSL)

Chemical name: Benzene, ethyl-

CAS number: 100-41-4

US EPA TSCA public inventory

Chemical name: ETHYLBENZENE

CAS number: 100-41-4

California Prop. 65 components

Chemical name: ETHYLBENZENE

CAS number: 100-41-4

06/11/2004 - Cancer

US EPA TSCA public inventory

Chemical name: Solvent naphtha (petroleum), heavy arom

CAS number: 64742-94-5

SECTION 16: Autres informations

Cette fiche de données de sécurité a été préparée de bonne foi à partir des informations disponibles les plus récentes. CEPENDANT, AUCUNE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER OU TOUTE AUTRE GARANTIE N'EST EXPRESSE OU DOIT ÊTRE IMPLICITE CONCERNANT L'EXACTITUDE OU L'EXHAUSTIVITÉ DES INFORMATIONS FOURNIES CI-DESSUS, LES RÉSULTATS À OBTENIR DE L'UTILISATION DE CES INFORMATIONS OU DU PRODUIT, LA SÉCURITÉ DE CE PRODUIT OU LES DANGERS LIÉS À SON UTILISATION. Aucune responsabilité n'est assumée pour tout dommage ou blessure résultant d'une utilisation anormale ou de tout non-respect des pratiques recommandées. Les informations fournies ci-dessus, ainsi que le produit, sont fournis à la condition que la personne qui les reçoit détermine elle-même l'adéquation du produit à son usage particulier et à la condition qu'elle assume le risque de son utilisation.

16.2 Renseignements sur la préparation

Préparé par Craig Gourley